

L'ANCIEN GUIGNOL

JOURNAL POLITIQUE, SATIRIQUE, HEBDOMADAIRE ET ILLUSTRÉ

Rédaction et Administration :
GRANDE RUE DE LA GUILLOTIÈRE, 28

VENTE EN GROS

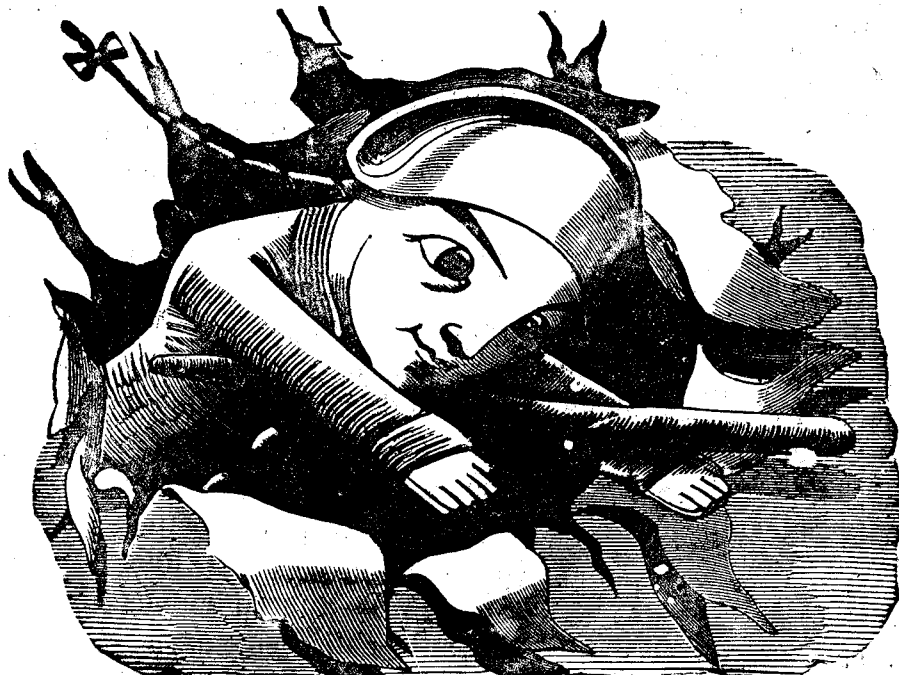
1, RUE DE JUSSIEU, 1

et chez tous les Libraires et Marchands de Journaux

Les ANNONCES sont reçues

à l'Agence de Publicité V. FOURNIER
14, rue Confort

Pour être admis à faire des armes dans l'arène de Guignol, point n'est besoin d'être académicien. Des idées, du neuf, des balançoires, des coups de bâton ou de bec, mais sans scandale, voilà le programme.



Rédaction et Administration :
GRANDE RUE DE LA GUILLOTIÈRE, 28

ABONNEMENTS

	Six mois	Un an
Lyon et le Rhône.....	6 fr.	12 fr.
Autres départements.....	8 fr.	15 fr.

Etranger, port en sus

Les manuscrits non insérés seront voués à un feu d'artifice spirituel.

Pour être admis à faire des armes dans l'arène de Guignol, point n'est besoin d'être académicien. Des idées, du neuf, des balançoires, des coups de bâton ou de bec, mais sans scandale, voilà le programme.



GUIGNOL. — M'sieu le merdecin y me semble que faudrait bien faire la revision de la constitution de notre beline que tousse encore un peu.

LE DOCTEUR. — Le pouls est normal, la langue est bonne, je l'ausculterai un peu plus tard.

GUIGNOL. — Faut pas toujours renvoyer à cause de ce vieux maboul du Sénat que finira ben par recevoir un coup de tavelle sur la caboche.

LE PRINTEMPS



Pour sûr, z'enfants, vous povez m'y croire ; nous sons dans le printemps. Seurement, j'sais pas quement qu'y ça n'arrangé, mais, nom d'un rat, y n'esse pas chenu, tout de même. Y ne fait que bavasser attendant sus nos carcasses tantôt de pluie et tantôt de neige ou de giboulées. C'est pas de jeu : le vent et la bise quinchent tout le temps ; les t'amis que n'ont pas leurs pontaux d'aplomb tombent comme de muches.

Oui, mais je n'entends japiller que le printemps n'esse aussi la saison des mamours et de bécottements.

Faut reluquer ça pour rire, en Bellecour, où les gourgandines et les gouines n'essayent leurs agnolets en velours pour n'agraffer les vieux et les jeunes benoits que les reluquent et qu'écarquillent leurs chassiss comme de matous que réfléchissent dans les cendres.

Enfin, parait que c'est le printemps ; celui-là que fait pousser les truffes, les melons, les roses et les miaillons. Le blaguons pas, pace que nous ons tousses dans note ézistencé, note printemps, nous autes ; et, comme lui, de fois qu'y gn'a, nous ons aussi nos mauvaises lunes, mêmelement que nos Madelons nous en font souvent reluquer de rouses, à preuve que de.... fleurs nous en poussent sus le cantaloup, avé de longueurs à rendre jaloux tous les cerfs du Parc. Sans compter que de ça, presque toujours ce n'esse ce gueux de printemps que n'en est la cause.

Mais ça n'y fait rien, on a de faiblesse pour lui faire de pardon, pace qu'on aime trop à se souviendre de lui, quand on s'agrobogne dans la sépetentaine et qu'on vodrait ben n'avoir que vingt ans.

C'te fois comme les autes, on nous y a dit que fallait de gras dans le mois de mars aux trois quarts, pace que n'y avait le Carême. Oui, les t'amis, y piaillent de partout et font de rancances à ceusses qu'y n'ont de z'iragnes dans le plafond, pour leur faire n'avalier que ceusses

que chiquent de graisse avant Pâques seront réduits en grattons pour l'éternité.

Le pus joli, c'est que quand les menisses au bon guieu y nous collent de manigances pareilles, vous les voyez jamais que se privent de rien, et vous pouvez arreluquer que c'est toujours à l'incontraire. Aussi Gnafron a ben raison quand y leur z'y dit : fichez nous donque la paix, tas de z'intrigants ! C'est pas vous autes que vous privez quand y s'agit de vous empiffrer de gibier et de canards. Vous n'avez fait de resarves dans vos estatuts et vous vous donnez la permission de chiquer attendant tous les animaux que vivent sus l'eau, les sarcelles, les bécasses, les bécassines, les poules... d'eau et celeri, et celera, sont pas de plats gras. Allons donque ; tout ça c'est de z'éventions, pisque vous n'en baffrez qu'ont quasiment autant de graisse que vous y n'ont de rondins et de z'abattis qu'on dirait de cayons de lait. Ta, ta, ta, faut pas nous y faire gober tout ça, voyez-vous ; dès l'instant que c'est de viande, Gnafron z'et moi nous disons que ça n'est du gras. Et pis, tous ces morceaux-là, gn'a que vous autes que pouvez vous les fourrez dans le pati. Ben sûr que nous avons pas assez de z'escalins pour satisfaire des caprices insemblables ; toutes ces gourmandises nous passent devant le pif et nous font que les renifler de loin. — Velà tout.

Aussi, pour quand à ceusses qu'ont pas assez de piastres pour faire de boustifailles comme ça, y doivent faire comme nous, avoir de buyi et surtout arregarer à ce qui coûte le moins possible.

Enfin, à ceusses qui jeûnent, moi je leur dis que le bon Guieu nous a fabriqué de gnagnes pour la chiquaison et pas pour licher les murs, et un endroit que doit servir pour digérer. Donque y veut pas que nous fassions chômer les instruments qu'y nous a donnés. Gn'a ben assez de pauvres canezards que chôment z'encore, sans que nous fassions chômer not' estôme. Fichez vous en, les fraugins, toutes ces bêtises là sont pas écrites pour les vrais gones, de borniclasses. On doit manger tout ça qu'on peut, pisqu'on peut pas manger ça qu'on veut.

Et pis, p'têtre ben que vous avez pas fait assez de n'attention à z'une chose, c'est que cette fameuse semaine-sainte que l'on en parle tant, se trouve quasi toujours celle d'avant le parmier avril. C'est des poissons d'avril qu'on vous fait n'avalier tous les ans ; vous vous les faites et c'esse les autes que se les flanquent sur l'embuni.

C'est égal : Vive le printemps !!

JEAN GUIGNOL.

M. LÉON SAY A LYON



A-t-on fait assez de potin à propos de la venue à Lyon de M. Léon Say, l'ami de M. de Rothschild, du syndic des agents de change de Paris, M. Moreau ; de tous les agents de change en général et de la maison d'Orléans en particulier !

Ah ! c'est que l'honneur n'est pas mince pour la seconde ville de France que de recevoir la visite d'un si gros, si grand et si gras personnage.

Chose étrange et qui vaut bien qu'à l'occasion on l'enregistre, toutes les fois qu'une société lyonnaise éprouve le besoin de présenter une illustration quelconque à ses sociétaires, c'est toujours à l'élément réactionnaire et orléaniste qu'elle s'adresse.

Quand la Société d'enseignement professionnel, président M. Mangini, a voulu pavaner, elle a fait venir M. Jules Simon, — orléaniste.

Quand la Société d'économie politique, président M. Flottard, éprouve le besoin de banqueter, elle appelle M. Léon Say, — orléaniste.

Elle avait aussi invité M. Ribot, — orléaniste, qui n'a pas pu venir, mais qui s'est fait remplacer par M. Francis Charmes, — orléaniste, rédacteur au journal des *Débats*, — orléaniste.

Je vous laisse à penser ce qu'on pu être les discours de ces aimables amis de la République.

La vérité, c'est que l'on s'attendait à quelque chose de corsé, au moins au point de vue financier et économique, et que la noble assistance a été volée comme au coin d'un bois. C'est parbleu bien fait,

Faringhea, je veux dire M. Léon Say, a parlé, mais il est resté dans des généralités à faire frémir M. Flottard lui-même, qui passe cependant pour un homme facile à contenter, et dont le toupet s'est abaissé de vingt centimètres au-dessous des yeux.

Quant à l'assistance, elle a, en personne bien élevée, témoigné son admiration par un silence de bon goût et qui fait honneur à son éducation.

Au moment où j'écris, quelqu'un vient m'assurer que les agents de change de Lyon offrent à M. Léon Say, sur leurs économies, un magnifique déjeuner, pour le remercier de ce que, grâce à lui, il leur est permis de ne pas payer leurs dettes et de ce qu'ils ont le droit d'exiger le paiement de ce qui leur est dû.

Par ma foi, ces Messieurs devaient bien cela à l'orléaniste Léon Say, PIQUE-BISE.

Je ne sais pas bien pourquoi tous les journaux de Lyon s'occupant d'affaires municipales, l'ANCIEN GUIGNOL ne les imiterait pas.

Pour commencer, nous attaquerons un gros morceau : La Question des Eaux.

L'ANCIEN GUIGNOL sait nager, en sa qualité de Lyonnais, et il saura bien piquer une tête pour aller voir ce qu'il y a au fond de cette sacrée question des Eaux.

FEUILLETON

M. l'Abbé, où allez-vous ?

AU PRESBYTÈRE

M. LE CURÉ. — Je ne sais plus, en vérité, comment nous vivons. Les temps sont marqués d'un signe néfaste.

M. LE VICAIRE. — Que peut-il arriver de plus terrible que ce que nous voyons ?

M. LE CURÉ. — Hélas ! mille fois hélas ! Nous entrons dans une période de persécution qui prend dès son début les formes les plus violentes.

M. LE VICAIRE. — Ceci importe peu, Monsieur le Curé. Je sors du séminaire, et ne saurais avoir oublié les saints enseignements que j'y ai reçus.

M. LE CURÉ. — J'en suis heureux, et ne puis jamais trop vous en féliciter.

M. LE VICAIRE. — Les principes que l'on a inculqués à mes confrères et à moi, nous dictent notre conduite.

M. LE CURÉ. — J'ai sucé comme vous le lait des nouveaux dogmes, et je n'ignore point que nous devons, avant tout, défendre les saines doctrines de la sublime Compagnie de Jésus.

M. LE VICAIRE. — Supérieurs, Monsieur le Curé à tous les

enseignements de l'Eglise, dite Gallicane, qui n'entendait rien à la vérité de ce que nous devons enseigner et surtout pratiquer.

M. LE CURÉ. — Je suis dans le sacerdoce depuis plus longtemps que vous, mon cher collaborateur, et, Dieu aidant, je n'ai point manqué de propager les bonnes vérités.

M. LE VICAIRE. — Et vous pouvez compter, Monsieur le Curé, que je ne faillirai point dans l'aide qu'il est de mon devoir de vous prêter.

M. LE CURÉ. — L'ennemi, pour nous, c'est l'instruction laïque, et c'est justement de ce côté que se portent tous les efforts de nos adversaires.

M. LE VICAIRE. — Si l'on ne s'y opposait pas, ces misérables arriveraient, très promptement, à détruire la juste influence de l'Eglise et de ses enseignements. Mais nous sommes là, pleins de zèle et animés de la plus sainte ardeur. Nous vaincrons, Monsieur le Curé, nous vaincrons.

M. LE CURÉ. — Sans doute, la Foi triomphera.

M. LE VICAIRE. — Croyez-vous ; Monsieur le Curé, que mon sermon d'il y a quinze jours, contre les envahissements du pouvoir civil, contre les Manuels de Paul Bert, de Compayre et autre athée qui ne prêchent que la morale, n'a pas produit un excellent effet sur les assistants.

M. LE CURÉ. — Cela ne fait pas, pour moi, l'ombre d'un doute ; seulement, et il ne faut pas nous le dissimuler, il y a des gens, des misérables, qui se donnent la coupable mission d'incriminer nos intentions les plus pures.

M. LE VICAIRE. — Ceux-là, Monsieur le Curé, nous les anéantirons, avec l'aide de la sainte vierge Marie Immaculée.

M. LE CURÉ. — Je l'espère comme vous, mon cher vicairé. Malheureusement il arrive qu'emportés par un saint zèle, nous

allions un peu loin dans la critique des actes du gouvernement. Ainsi, soit dit sans reproche, c'est votre fait, dans l'admirable sermon que vous prononçâtes il y a quinze jours, et qui a fait beaucoup de bruit dans le canton.

M. LE VICAIRE. — Et que peut-on contre moi ? N'avais-je pas le droit de parler ainsi que je l'ai fait. N'ai-je pas eu mille fois raison de brûler tous ces manuels, à l'aide desquels on cherche à pervertir l'esprit de la jeunesse, et à le soustraire à la direction de notre mère l'Eglise.

M. LE CURÉ. — Je n'y contredit point, et j'applaudi à votre œuvre. Mais votre sermon a été dénoncé à la justice, et j'ai le regret de vous annoncer qu'en votre absence, ce matin, un huissier est venu apporter, pour vous, une assignation à comparaître en police correctionnelle, sous l'inculpation d'outrage au gouvernement.

M. LE VICAIRE. — Une assignation ! à moi ! On a osé !

M. LE CURÉ. — Hélas, oui !

M. LE VICAIRE. — Eh bien, soit. Je saurai souffrir pour la religion. Je monterai, s'il le faut, sur le bûcher, j'irai cueillir, au prix de ma vie, la palme du martyr. On verra ce que peut la foi !

M. LE CURÉ. — Tout ceci est fort beau, et je vous enverrais si la situation n'était pas toute différente.

M. LE VICAIRE. — Que voulez-vous dire ?

M. LE CURÉ. — On ne vous enverra pas au bûcher, et j'en suis heureux, quoi que vous en puissiez penser ; vous serez condamné à l'amende, tout prosaïquement.

M. LE VICAIRE. — S'il faut vous parler franchement, ça m'embêtera, parce que je n'aime pas à voir diminuer mes ressources, qui sont déjà très faibles.

UNE BONNE BLAGUE



Après le vote de la loi qui renvoyait Messieurs les princes d'Orléans à leurs affaires d'intérêts, qui les occupent assez d'ailleurs, pour qu'ils n'aient guère le temps de s'occuper d'autre chose, si ce n'est de comploter contre la République, un canard disait qu'en apprenant ce vote M. d'Aumale — pas le limonadier de la place des Célestins — le Duc; s'était écrié: Les malheureux! je souhaite qu'ils n'aient pas besoin de me rappeler un jour pour prendre un commandement.

Ça, c'est du toupet!!

Je voudrais bien savoir, s'il n'y a pas d'indiscrétion, où diable M. d'Aumale — le duc — a donné l'ombre d'une preuve de capacité comme général!

En Afrique, allons farceur, ne dites donc pas de bêtises vous savez bien que quand vous avez reçu la visite d'Ab-el-Kader, les généraux intelligents vous avaient servi de râteaux.

Jamais du grand jamais vous n'avez rien fait comme général. — Et, pardon, je me trompe, quand vous commandiez les manœuvres du corps d'armée de Besançon, en temps de paix, vous aviez si bien organisé vos mouvements, qu'en obéissant à vos ordres l'Intendance amenait toujours les vivres à 10 ou 15 kilomètres des troupes.

Décidément M. d'Aumale le duc, vous êtes un grand général. — Soyons-nous préservés de vos services.

COGNE-DRU.

M. SAVARY



Il ne faudrait pas croire que M. Savary, député de la Manche, ancien préfet de police, dévoué à la famille d'Orléans, jusqu'à renier la Banque de Lyon et la Loire, est homme à ne pas accepter la responsabilité de ses actes.... quand il ne peut pas faire autrement.

Ce serait commettre une erreur d'autant plus fâcheuse, d'autant plus regrettable, qu'elle pourrait porter atteinte à la considération dont jouit, à son titre facilement appréciable, M. Savary, ex-député, etc., etc.

Quand je dis ex-député, c'est qu'après des hésitations qui avaient peut-être leur raison d'être, M. Savary a fini par lâcher sa démission.

Je sais bien qu'au dire de beaucoup de gens, cette démission avait une grosse raison de se produire: il y avait une demande en autorisation de poursuites de M. le Procureur général de la Cour de Lyon; mais, aux yeux des personnes bien pensantes, ce n'était pas aussi grave qu'on pouvait le supposer: les procureurs généraux ne demandent que plaies et bosses. Il est vrai que pour ces hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire; il faut toujours de graves motifs pour solliciter de la Chambre l'autorisation de poursuivre un député. Je ne veux pas me faire l'écho des victimes de la boutique qui s'appelle la Banque de Lyon et

M. LE CURÉ. — Que direz-vous donc, mon cher abbé, quand vous connaîtrez la seconde communication que j'ai à vous faire?

M. LE VICAIRE (alarmé). — Une seconde communication!

M. LE CURÉ. — Eh, oui! Bien plus désastreuse, celle-là, que la première.

M. LE VICAIRE. — S'il ne s'agit que de ma liberté, on me trouvera calme et résigné.

M. LE CURÉ. — Je comprends ça; mais il est question, toujours, de cette misérable question d'argent.

M. LE VICAIRE. — Eh bien?

M. LE CURÉ. — Voici la signification d'un décret qui vous supprime vos appointements.

M. LE VICAIRE. — Le gouvernement n'a pas le droit....

M. LE CURÉ. — Je suis absolument de votre avis; mais s'il ne l'a pas, il le prend.

M. LE VICAIRE. — Monseigneur l'archevêque ne laissera jamais commettre une pareille spoliation!

M. LE CURÉ. — Lui-même est menacé d'une chose semblable, sous prétexte qu'il a quitté son diocèse sans autorisation préalable.

M. LE VICAIRE. — Alors, il n'y a rien de sacré pour ces misérables républicains! S'il le faut, je m'adresserai à Sa Sainteté Léon XIII.

M. LE CURÉ. — Qui vous conseillera la résignation.

M. LE VICAIRE. — Heureusement, il y a dans la paroisse des âmes pieuses qui viendront en aide à mon malheur.

M. LE CURÉ. — Je désire que vous ne vous trompiez pas. Quant à moi, ai-je besoin de vous dire que, si je n'avais de lourdes charges de famille, ce serait avec une joie sans mélange que je partagerais mes faibles ressources; mais vous savez...

la Loire, je m'en rapporte à la demande en autorisation de poursuites de M. le Procureur général de Lyon, qui pose ainsi les faits:

1° Tous les Français sont égaux devant la loi;

2° M. Savary a violé d'une façon incontestable la loi de 1867 sur les sociétés;

Et je pars de là pour dire: M. Savary ne pouvait pas garder son mandat de député.

Il a traîné autant qu'il a pu, dans l'espoir que la machine dont il était le chef verrait ses affaires s'arranger. Mais, alors que tout a été tenté, il a bien fallu reconnaître que ses complices et lui-même étaient condamnés à une responsabilité financière, la responsabilité civile arrivait nécessairement.

Après avoir attendu jusqu'à la dernière minute, l'orléaniste Savary a donné sa démission de député; ses agissements faisaient de cette démission ce qu'on appelle la carte forcée.

Le spectre des Bonthoux et autres tripoteurs coupables se dresse aujourd'hui devant M. Savary. — Je parierais que ses complices en riront, à moins que, comme lui, ils n'en pleurent.

CHAMPAVERT.

LETTRE



Nous recevons une lettre signée: Tambour; l'auteur tape sur la peau d'âne trop spirituellement pour ne pas la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

UN DROLE DE PROCÈS

Mon cher Guignol,

J'arrive du Bois-d'Oingt, où il circule en ce moment une rumeur d'une incontestable gravité.

En vertu de la loi Grammont, qui punit les auteurs de mauvais traitements envers les animaux (et envers les humains, alors!), un grand nombre d'instituteurs de la campagne veulent tenter une action au gouvernement et aux chambres pour les mauvais traitements qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, et, quoique la République soit proclamée depuis bientôt 13 ans, ils continuent à recevoir 47 sous par jour en forçant le chiffre et encore sans compter les années bissextiles?

On ne saurait rien conjecturer sur l'issue de ce procès en perspective, chacun ayant des raisons à faire valoir, peut-être le gouvernement aura-t-il gain de cause parce qu'après tout, ne on peut pas payer un maître d'école autant qu'un curé.

Il est vrai qu'un instituteur a une femme à nourrir et des enfants à élever, mais par contre il a toutes les joies de la famille, tandis que M. le curé n'a pour la plupart du temps que sa servante et son chien.

Les instituteurs ont bien aussi quelques petites raisons à faire valoir, et plusieurs révolutionnaires prétendent même qu'ils n'ont pas tort et que le premier citoyen de la République doit être aussi bien rétribué qu'un cocher de fiacre! Les choses en sont là.

M. LE VICAIRE (amer). — Oui, je sais que vous êtes obligé de venir en aide à vos parents, qui ont fait de vous un prêtre dans la secrète pensée que plus tard vous soulageriez leur misère.

M. LE CURÉ (vexé). — C'est aussi votre cas, et celui de bien d'autres.

M. LE VICAIRE. — Croyez-vous que la sainte et riche Compagnie de Jésus, dont nous suivons si fidèlement les enseignements, ne me viendra pas en aide?

M. LE CURÉ. — Le mieux est de n'y pas compter.

LA SERVANTE. — M. le curé, voici Mme de Beauvif.

M. LE CURÉ (se levant). — Entrez, Madame, bien que vous veniez au moment de l'affliction.

Mme DE BEAUPIF. — Que vous dire, curé? Bonjour l'abbé.

M. LE CURÉ. — Deux nouvelles fâcheuses nous sont parvenues aujourd'hui.

Mme DE BEAUPIF (vivement). — J'espère que le Roi n'est pas malade et que Mgr l'archevêque va bien.

M. LE VICAIRE. — Rassurez-vous, Madame! Il ne s'agit point de si hauts et si puissants personnages. Ce n'est que moi qui suis en butte à la malignité des ennemis de la religion.

Mme DE BEAUPIF. — Ah! tant mieux. Vous m'avez fait une peur!... Voyons qu'y a-t-il?

M. LE VICAIRE. — Je suis assigné à comparaître en police correctionnelle sous prétexte que j'ai irrévérencieusement parlé du gouvernement, dans mon dernier sermon.

Mme DE BEAUPIF. — Le fait est que vous vous en donnez jusqu'au cou. Mais bast! tout ceci n'est rien.

Il ne me reste plus qu'à désirer que la justice s'empare vivement de cette affaire, et je vous rendrai compte exactement des débats.

Veillez croire, mon cher Guignol, à mon dévouement à votre cause qui est celle de la République.

TAMBOUR.

UN PEU DE TOUT



Par ces temps de froid et de giboulées un ouragan furieux s'est déchainé sur les côtes de la Méditerranée.

Les savants feraient très-bien de rechercher sérieusement à quelle cause ils pourraient rattacher... la tempête, pour éviter de nouveaux sinistres maritimes.

D'importantes découvertes archéologiques dignes de fixer l'attention du monde artistique viennent d'être faites tout récemment.

Un savant légitimiste, restaurateur malheureux de monarchie, mais habile dans la restauration des vieilles toiles, vient de trouver dans des combles deux peintures antiques, attribuées l'une à Melchissédèch et l'autre au prophète Ezéchiel.

Le plus ancien tableau représente Sodome la ville maudite, brûlant dans le lointain avec ses malheureux habitants; pendant qu'au premier plan, la famille de Loth rie du bon numéro qui lui permet de gagner la campagne, et d'échapper ainsi à la crémation générale.

Au second plan, dans une pose rigide, parait la statue de celle qu'eut Loth pour femme avant la punition divine.

Le tableau biblique se termine par une ingénieuse allégorie, un ange ou un amour s'élève au-dessus de l'horizon, et semble sourire assez malignement à la pose affaissée qu'à Loth, pour faire supposer à un observateur sérieux que l'amour à vaincu Loth.

La deuxième peinture représente le prophète Jonas sortant du ventre de la baleine; malheureusement le cétacé est en si mauvais état de conservation, que l'on peut prendre facilement la tête pour la queue.

Ces fâcheuses circonstances jettent le monde érudit dans la plus grande perplexité; les libres-penseurs veulent absolument que l'infortuné Jonas sorte du côté opposé par où il est entré; les sincères croyants le font sortir sain et sauf de la bouche de la baleine, selon le texte de l'histoire sacrée

Mystère et digestion...

CHAMPAVERT.

TURQUERIE



J'apprends sans étonnement, mais sans grande joie, que les Russes ont concentré cent mille hommes sur la frontière asiatique de l'empire turc.

Au fond, je m'en moquerais comme d'une guigne si je ne savais que c'est la conséquence de la présence des Anglais en Egypte.

Qu'on en dise ce que l'on voudra, mais Gambetta avait bigrement raison de vouloir intervenir dans le pays de la reine Cléopâtre avec ou sans les Anglais.

Les Russes ne se seraient pas méfiés de nous, et ils tiennent les Anglais à l'œil.

C'est la Turquie qui paiera les pots cassés et à casser.

CADET.

M. LE CURÉ. — Ou du moins ce serait peu de chose et l'on en sourirait presque, si mon cher collaborateur n'avait aussi reçu l'avis que ses appointements sont supprimés.

Mme DE BEAUPIF. — Que diable me racontez-vous là? Les appointements supprimés!

M. LE VICAIRE. — Rien n'est plus vrai, Madame.

Mme DE BEAUPIF. — Vous voilà joli garçon, avec ça! qui vous aidera?

M. LE CURÉ. — Je le ferais avec un bonheur indicible, si je n'avais à m'imposer de lourds sacrifices pour ma famille.

Mme DE BEAUPIF. — C'est absolument comme moi. Ah! la famille, on ne sait pas ce que ça coûte.

M. LE VICAIRE. — J'avais osé espérer que...

Mme DE BEAUPIF. — C'est facile à dire, mais quand il faut suffire à tout. Tenez, j'ai mon fils, Quirin de Beauvif, qui est en ce moment à Paris, eh bien! son nom, la situation que nous occupons dans le monde, l'oblige à tenir un rang distingué, et Dieu sait ce que cela nous coûte.

M. LE CURÉ. — Oh! avec votre fortune...

Mme DE BEAUPIF. — Attendez donc! Et mes deux filles qui sont au Sacré-Cœur. Voilà qui coûte les yeux de la tête. Non, mais vraiment, on ne sait comment il est possible de trouver assez d'argent pour payer tout. Enfin, mon pauvre vicairé, je fais des vœux pour que votre affaire s'arrange. Au revoir.

M. LE CURÉ. — Où allons-nous, Monsieur l'abbé?

M. LE VICAIRE. — Nous allons nous casser le nez.

GNAFRON.

PAROLES ET MUSIQUE



Je vous disais, l'autre jour, en fait de nouveau, il n'y a rien de nouveau ; c'était vrai. Mais, aujourd'hui il y a quelque chose : M. Bérardi vient chanter les baryton, M. Queyrelles reprend son emploi de basse ; on parle d'une forte chanteuse qui arrive de Nantes, sans doute aux lieu et place de Mlle Baux ; enfin, il est question de Mlle Armand comme dugazon, il se dit de cette artiste qu'elle a reçu des leçons au conservatoire de Lyon (?) et qu'elle est devenue aimable comédienne... allons, tant mieux !

Mais, ceci n'est pas du petit nouveau, le grave, le sérieux, n'est pas par là pour le moment. Il en est ceci que M. Dufour voudrait bien être dispensé de donner en mai, les représentations d'opéra auxquelles il est tenu par son cahier des charges, sous peine de payer à la ville une somme de douze mille francs.

Et savez-vous quelle jolie raison M. le Directeur invoque pour être dispensé de tenir ses engagements ? — Oh, c'est très-simple.

Je n'étais tenu qu'à donner cent représentations au Grand-Théâtre et je l'ai constamment tenu ouvert ; de plus, j'ai conservé l'orchestre, ou a peu près, ce qui m'a coûté fort cher.

Je déclare qu'à mon humble avis, on n'a jamais eu plus d'aplomb que M. le Directeur.

D'abord, vous avez, Monsieur, tenu le Grand-Théâtre ouvert parce que vous n'y avez représenté que des féeries dont les décors sont la propriété de vos amis, d'aucuns disent vos associés, et que le Grand-Théâtre vous a gagné énormément d'argent. La chose était d'autant plus facile que vous avez utilisé là les acteurs que vous ne pouviez pas ne point avoir aux Célestins, où leur présence devenait sans objet, par la raison que la seconde scène Lyonnaise n'a été occupée que par l'opérette qui vous a également rapporté énormément d'argent.

En ce qui concerne les gants que vous aviez la prétention de vous donner, pour avoir, en partie, conservé l'orchestre, il faut

draît mettre une sourdine à votre prétention. Vous avez gardé l'orchestre par la raison fort simple que c'est une condition qui avait été acceptée par votre concurrent et qu'on vous l'a imposée. Vous avez accepté cette condition, M. le Directeur, et vous en auriez accepté bien d'autres.

De compte fait, vous avez laissé le Grand-Théâtre ouvert parce qu'il vous donnait des bénéfices, et vous avez gardé l'orchestre parce que vous ne pouviez faire autrement.

J'ajoute que vous devez à l'orchestre la moitié des succès que vous avez eus aux Célestins ; qui dira le contraire n'entend rien aux choses de théâtre, c'est moi qui le soutiens. Sans Luigini et ses collaborateurs, je ne sais trop ce que vous auraient produit vos opérettes — ou plutôt je le sais : cela aurait duré ce que durent les roses, ceci soit dit pour flatter votre troupe.

Vous avez pris l'engagement de donner de l'opéra, M. le Directeur, ou de payer douze mille francs à la Ville. Eh bien, le mieux est de vous exécuter galamment.

Et voyez, cher Monsieur, combien je suis de bonne composition : je préférerais, si j'étais la municipalité, les douze mille francs aux représentations d'opéra que vous devez ; je sais trop ce qu'elles pourraient être.

Le public n'aura sans doute pas longtemps à attendre pour connaître la décision que l'administration prendra à ce sujet ; je veux croire qu'elle sera juste, malgré l'influence qu'on vous prête auprès de tous ses membres, qui sont capables de croire que votre caisse est un tonneau des Danaïdes que les plus grands bénéfices sont impuissants à remplir.

Passons à autre chose :

Après M. Coquelin cadet dans le rôle d'Annibal de l'Aventurière, voici M. Coquelin aîné dans le même rôle.

Est-ce une méchanceté de famille ? La chose est peu probable. Il est plus présumable que la pièce étant montée et sue pour le premier, on a voulu utiliser la situation pour le second.

Je n'ai éprouvé aucun enthousiasme aux représentations de M. Coquelin cadet, et je ne sache pas qu'il soit possible d'égalier M. Coquelin aîné dans la scène de l'ivresse.

Ce serait commettre un oubli coupable, que de ne pas féliciter M. Gerber, M. Dumoraize et Mme Antonelli pour la part qu'ils ont prise à cette représentation, M. Gerber surtout.

Ne parlons pas des *Précieuses ridicules*, bien que Mascarille soit un des meilleurs rôles de M. Coquelin aîné ; mais une personnalité est insuffisante où il faut un ensemble.

En ce qui concerne les monologues, et si spirituellement que les débitent tous les Coquelins du monde, je les considère comme choses de casinos, n'ayant rien à faire aux Célestins et encore moins au Grand-Théâtre.

CLAUQUE-POSSE.

GOGNANDISES

Entre un homme déjà mûr et une ingénue dans sa fleur :
Lui. — Je voudrais passer ma vie ainsi, à vos genoux !...
Elle. — Est-ce que je serais obligée de rester là ?

A la musique
— Voilà votre belle voisine qui balaye tout sur son passage, avec sa robe à longue traîne.

— Ça lui fait une belle jambe !

— Dam ! il n'y a pas de balai sans manche.

Entre bonnes amies :
— Est-elle assez dévastée, depuis deux ans qu'on ne l'avait vue, cette pauvre madame Topinard ! Elle a beau se récréer, ce n'est plus qu'une respectable ruine.

— Pis que cela, une démolition.

— Comprends-tu cela ? Albert qui m'écrit de lui envoyer quelque chose et qui ne met pas son adresse ?

— Eh bien, mais... écris-lui de te l'envoyer.

Le président des assises vient de prononcer cinq ans de prison et dix ans de surveillance contre un fieffé coquin.

— Si cela vous était bien égal, mon président, j'aimerais mieux commencer par la surveillance.



PETITE POSTE DU GOURGILLON

Les correspondances doivent être adressées, dès à présent, grande rue de la Guillotière, 28.

Le Gérant : Mat. POMEROL.

Lyon. — Imp. PERRELLON, grande rue de la Guillotière, 28.

UNE MESURE DE PRÉVOYANCE

Si vous êtes à l'atelier, à la ferme ou au bureau, partout enfin, et que vous sentez que votre corps a besoin d'être purifié, fortifié ou stimulé, n'attendez pas que vous soyez malade, prenez des Pilules Suisses, elles pourront vous sauver la vie.

COUPÉ

TROIS-QUARTS, ayant très peu servi, à vendre dans de bonnes conditions. S'adresser quai des Brotteaux, 22.

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

PARIS

Inauguration

DES NOUVEAUX MAGASINS

comprenant toute la façade sur la Rue du Havre, une partie du Boulevard Haussmann, toute la longueur sur la rue de Provence et partie de la rue Caumartin.

Vient de paraître

le Catalogue général illustré, lequel sera adressé gratis et franco à toute personne qui en fera la demande par carte postale ou lettre affranchie adressée à

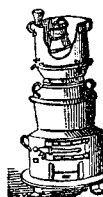
MM. JULES JALUZOT & Co
Paris

Sont également envoyés franco, les échantillons de tous les tissus composant les immenses assortiments du PRINTEMPS.

EXPÉDITIONS FRANCO de port de tout Achat au-dessus de 25 francs

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le PRINTEMPS se charge pour le compte de tous ses clients, sans autres frais que le remboursement des droits de timbre et de courtage à l'agent de change, de l'achat et de la vente au comptant de toutes valeurs négociables à la Bourse de Paris, ainsi que de l'encaissement gratuit de tous les coupons échus. — Le produit de ces valeurs, est sur demande conservé en compte courant à disponibilité rapportant intérêt de 3 0/0 l'an. — Un carnet de chèques est délivré aux déposants qui en font la demande.



ALAMBICS-VALYN

Depuis 50 Fr.
CUIVRE ROUGE ÉTAMÉ, SOLIDITÉ GARANTIE, EMPLOI FACILE
PORTATIFS ET FONCTIONNANT A VOLONTÉ à feu nu et au bain-marie
Distillant économiquement : fleurs, fruits, plantes, marcs, grains, etc.
Indispensables aux Châteaux, Maisons bourgeoises, Fermes et à l'Industrie
PRIX SANS PRÉCÉDENTS : 50 fr., 75 fr., 100 fr., 150 fr. et au-dessus.
BROQUET & Co, 121, r. Oberkampf, PARIS, Seul Concessionnaire
Demander également le CATALOGUE ILLUSTRÉ des POMPES BROQUET pour tous usages

BIBLIOGRAPHIE

La Librairie Française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, si connue par sa publication avec primes de *La France illustrée* de MALTE-BRUN, vient de commencer une nouvelle collection que nous croyons appelée à un grand succès.

Sous le titre de *Veillées Lyonnaises*, cette Librairie met en vente un choix de romans nouveaux de nos meilleurs auteurs contemporains : Alexis Bouvier, Constant Guéroult, Emile Richebourg, Paul Saunière, etc., etc.

Il paraît régulièrement un fascicule de 40 pages tous les quinze jours. Chaque série est accompagnée d'un bon de prime, qui donne droit, sur présentation de 25 bons, à un magnifique tableau olographique, mesurant 75 cent. sur 55 cent., baguette or, monté sur toile, d'une valeur de 25 fr. au minimum. Cestableaux sont remis aux abonnés moyennant 3 fr. seulement, port et emballage à la charge du client. Tout abonné peut aussi demander la grande carte de France de Malte-Brun, sur toile et vernie, avec baguettes, moyennant six francs, au lieu de quinze francs, prix de vente chez les libraires. Envoi franco des deux premières séries contre 1 fr. 50 en timbres-poste.

S'adresser à la Librairie Française, 15, rue Malesherbes, à Lyon, ou à MM. les correspondants de la Librairie Française.

A vendre à l'amiable

GRAND VIGNOBLE dans la Gironde, crû 1^{er} bourgeois, à 6 kilomètres du boulevard de Bordeaux, avec habitations confortables et vastes dépendances, bois, terre et prairies, dans les graves sablonneuses et indiennes du Bourbonnais, refractaires du phylloxéra, pour le moins autant que le sable d'Aigues-Mortes, d'un revenu net actuellement de 30,000 fr., dans 3 ans de 50,000 fr. et dans 10 ans de 100,000 fr.

Contenance garantie plus de 200 hectares en un seul tenement, bon site, air sain, le plus doux climat de la Gironde, pays de chasse.

Prix : 600,000 fr. avec facilités de paiement. Aux agences forte commission, en cas de vente par leur intermédiaire.

S'adresser à M. BLANC, propriétaire, à Brown-Léognan (Gironde).

A VENDRE MILLE FRANCS

l'une, 4 parts de fondateurs de la Société l'Avenir des Familles. S'adresser par écrit à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, s. le n° 4037.

A VENDRE

2 JOLIS CHEVAUX BAI, pouvant s'atteler ensemble ou séparément. S'adresser quai des Brotteaux, 22.

Comme tous les succès, celui qu'a obtenu, à Lyon, le lait livré par la Société des Laiteries du Rhône dans ses vases clos et scellés, a donné naissance à de nombreuses fraudes contre lesquelles le directeur général de la Société tient à prévenir le public.

Certains industriels, après avoir vidé les vases de la Société, les remplissent de lait de qualité inférieure qu'ils vendent ensuite aux consommateurs à un prix élevé comme provenant de la Société des Laiteries du Rhône ; d'autres encore moins scrupuleux remplissent les vases de mauvais lait qu'ils vendent à des prix inférieurs dans le but de nuire à la Société, en faisant croire que ce lait est livré par les Laiteries du Rhône.

Afin de mettre un terme à ces fraudes, la Direction des Laiteries informe les consommateurs de bon lait, clients de la Société, de considérer, à partir d'aujourd'hui, comme provenant d'origine frauduleuse, tout lait contenu dans des vases de la Société qui ne réuniront pas les conditions suivantes :

1^o La ferrure du vase doit être frappée à côté de la charnière, d'un timbre rond portant les mots LAITIERIES DU RHONE ;

2^o Le vase doit être scellé au moyen d'un fil de plomb dont les deux extrémités superposées l'une sur l'autre sont aplaties et portent l'emprunte des lettres L R d'un côté en creux et de l'autre côté en relief.

Le directeur général de la Société a l'honneur de prier tous ceux qui seraient encore victimes de ces fraudes, de vouloir bien lui signaler les dépôts qui les continueraient, par un simple mot déposé dans l'une des boîtes de la Société dont nous indiquons ci-après les adresses :

Les Boîtes de la Société des LAITIERIES DU RHONE sont placées :

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 60. — Rue d'Algérie, 18. — Rue du Plat, 2. — Rue Bourbon, 58. — Avenue de Saxe, 135. — Cours Morand, 9. — Cours de Broches, 18. — Boulevard de la Croix-Rousse, 161. — Rue St-Jean, 70.



Sirop Codéine Zed

Le Sirop du Dr Zed est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux nerveuse des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 23 & 19, rue Drouot, et Ph^o.

EN VENTE

A l'Agence générale de publicité V. FOURNIER
14, Rue Confort, 14, à Lyon
ETA SES SUCCURSALES
SAINT-ÉTIENNE, rue Sainte-Catherine, 6
GRENOBLE, passage Teyssière.

BILLETTS DE LOTERIE

PALAIS DES BEAUX-ARTS
VILLE DE LILLE

5,000,000 de Billets
600,000 francs de Lots

GROS LOT
200,000 francs

1 Lot de.....	100,000 fr.
2 Lots de.....	50,000 »
4 Lots de.....	25,000 »
5 Lots de.....	10,000 »
25 Lots de.....	5,000 »
50 Lots de.....	500 »

Prix du Billet : 4 fr.
Pour des demandes de 1 jusqu'à 3 billets le prix est de 1 fr. 25 l'un (envoi franco). Au-dessus de ce nombre, 1 fr. le billet, port en sus, soit : 30 c. jusqu'à 6 billets ; 45 c. jusqu'à 9 ; 60 c. jusqu'à 12, etc.

TIRAGE PROCHAINEMENT
Remise importante sur la vente en gros



TOILE SOUVERAINE

JULIE GIRARDOT
40 ans de Succès
CONTRE LES DOULEURS
PLAIES ET BLESSURES

Exiger sur la toile le timbre portant le nom de JULIE GIRARDOT.

Fabrique, avenue du Doyenné, 5, au 1^{er} (gros et détail). Dépôts à Lyon : Pharmacie du Serpent, rue Lanterne, 32, et la pharmacie cours Morand, 40. — Prix : 6 fr. le mètre. — Envoi contre mandat-poste au nom de Julie GIRARDOT. — Se méfier des contrefaçons.